

AIDES RÉGIONALES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE À DESTINATION DES ENTREPRISES

02 mars 2023



TP'up et PM'up Relance pour soutenir les entreprises porteuses d'un projet de croissance

TP'up

Pour qui ?

- **TPE** de moins de 10 salariés, ayant un premier exercice réalisé, avec CA et un bilan < 2 M€
- Tous secteurs (sauf agricole, professions libérales, services financier et immobilier)

Montant de l'aide

- Jusqu'à **55 000 €** sous forme de subvention
- Taux d'intervention de 50% maximum

PM'up

Pour qui ?

- **PME et ETI**, ayant entre 5 et 250 salariés, avec un CA < 50M€ ou bilan total < 43M€ au dernier exercice clôturé
- Tous secteurs d'activité

Montant de l'aide

- Jusqu'à **250 000€** sous forme de subvention
- Taux d'intervention de 50% maximum

Exemples de dépenses éligibles en lien avec la transition écologique

- Dépenses de conseil pour la mise en place d'une stratégie de réduction de l'empreinte environnementale, de conseil en développement durable et RSE (prise en charge à 50%)
- Investissements matériels portant sur l'outil de production qui permettent la réduction de l'impact environnemental de l'activité (30%)

Webinaires
mensuels



Innov'up pour soutenir les projets d'innovation dans les entreprises

Pour qui ?

- **TPE, PME et ETI**, y compris les **associations** ayant une activité économique
- Innov'up s'adresse aux projets d'innovation de produits, de procédés, de services, ainsi qu'aux innovations sociales, à toutes les phases d'une innovation (faisabilité, développement, prototypage, expérimentation)

Exemples de dépenses éligibles en lien avec la transition écologique

- Etudes d'écoconception, d'analyse du cycle de vie d'un produit, de design
- Amortissement du matériel des investissements engagés dans le cadre du projet de R&D

Montant de l'aide

- Sous forme de subvention (de 30 000 € à **500 000 €**) et d'avance récupérable (à **3M€ maximum**)
- Taux d'intervention de **25% à 70%**

En
partenariat
avec
Bpifrance



Innov'up Expérimentation transition écologique des territoires,

pour la mise en œuvre des solutions innovantes offrant des réponses concrètes aux enjeux de transition écologique rencontrés par les territoires franciliens

Pour qui ?

- **TPE, PME et ETI**, y compris les associations ayant une activité économique
- Collectivités territoriales, leurs groupements et entreprises mandatées en tant que terrains d'expérimentation

Exemples de dépenses éligibles en lien avec la transition écologique

- Accélérer la transition écologique par l'expérimentation des innovations à impact les plus prometteuses, sur l'ensemble du territoire francilien

Montant de l'aide

- Jusqu'à **1M€** de soutien, dont 500.000 € sous la forme de subvention
- Taux d'intervention **de 25% à 70%**

En partenariat
Bpifrance,
FSI, CFHF,
Cap Digital



Chèque efficacité énergétique, pour pallier à l'explosion des coûts de l'énergie

Pour qui ?

- **TPE et PME de moins de 20 salariés,**
- **Tous secteurs** (sauf professions libérales)
- Dont l'établissement est situé en IdF, et a été **créé au moins un an avant la date de la demande**
- Inscrits au **Registre du Commerce ou au Registre National des Entreprises (RNE) pour les artisans**

Objectif

- **Diminuer les consommations d'énergie** (pompe à chaleur, luminaires LED, appareils frigorifiques professionnels, radiateur basse température, isolation de la devanture ...) et les consommations d'eau (mousseurs, ...)
- **Améliorer la qualité de l'air intérieur** (ventilation, purificateur d'air, matériel de filtration...)
- **Développer les mobilités douces** (vélo cargo, points de recharge, ...)
- **Développer la consigne pour réemploi et la gestion des déchets** (contenants consignés, bacs de tri, broyeurs, composteurs, ...)

Dépenses éligibles

- Exclusivement les **dépenses d'investissement HT**
- Comptabilisées à l'actif, réalisées dans un délai max. d'1 an avant la date de la demande et portant sur une période d'un an maximum, et qui ont été **RÉGLÉES** (avec preuve du règlement)

Montant de l'aide

- subvention **jusqu'à 3 000 €** pour les moins de 10 salariés, **et 10 000€** de 10 à 20 salariés
- Taux d'intervention de 50% max., et jusqu'à **80% pour les boulangers-pâtisseries**

**Nouveau
dispositif au
1^{er} décembre**



Zéro déchet et économie circulaire, pour soutenir les projets en matière de prévention et valorisation des déchets

Pour qui ?

- **Associations, collectivités - institutions, entreprises, professionnels**
- Soutenir les projets, portés notamment par les entreprises, soutenant le réemploi, la réparation, la lutte contre le gaspillage, le tri et le recyclage, le développement de l'économie circulaire

Dépenses éligibles

- Etudes de faisabilité (prise en charge jusqu'à 50%)
- Dépenses d'investissement (jusqu'à 35%)

Montant de l'aide

- Sous forme de subvention, jusqu'à **100 000 € pour les études** de faisabilité, et **jusqu'à 250 000 € pour les dépenses d'investissement**



Développement des énergies renouvelables électriques

Pour qui ?

- Associations, collectivités/ institutions, entreprises, professionnels

Dépenses éligibles

- Installations éoliennes
- Installations photovoltaïques en injection ou en autoconsommation
- Installations de production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération
- Installations de production d'hydro électricité

Montant de l'aide

- Jusqu'à 80% pour les installations photovoltaïques
- Jusqu'à 30% pour les autres types de projets
- **Plafonné à 2M€**



Acquisition de véhicules propres par les professionnels franciliens

Pour qui ?

- Entreprises comptant **jusqu'à 50 salariés**, ayant leur siège en Île-de-France et dont le **chiffre d'affaire annuel n'excède pas 10 M€**.

Pour que type de projet ?

- Ce dispositif a vocation à accompagner les petites entreprises dans **l'achat de véhicules électriques, à hydrogène ou au gaz naturel**.

Quelle nature d'aide ?

- Jusqu'à **1.500 € pour les deux-roues**, trois-roues et quadricycles à moteur électrique.
- Jusqu'à **6.000€ pour les voitures**, camionnettes et véhicules spécialisés, électriques ou à hydrogène, de moins de 3,5 tonnes.
- Jusqu'à **9.000€ pour les camions** et tracteurs routiers de plus de 3,5 tonnes, électriques, à hydrogène ou GNV.

Le cumul d'aides publiques (État + Région) **est plafonné à 50 %** du prix d'achat du véhicule **TTC**. La subvention de la Région s'ajustera pour respecter le plafond.



Paris Region Business Club (PRBC), pour favoriser le réseautage autour de la transition écologique

Pour qui ?

- Les entreprises soutenues financièrement par la Région rejoignent automatiquement le Paris Region Business Club, réseau privilégié des entreprises stratégiques d'Île-de-France.

Objectifs

- De façon générale, pour générer des synergies et des opportunités d'affaires entre les entreprises lauréates (+ de 3 500 membres à ce jour)
- Plus spécifiquement, pour faire du co-développement, du networking et du partage de bonnes pratiques sur la transition écologique, avoir accès aux ressources régionales sur cette thématique

**Animation d'évènements
(matinales, rencontres acheteurs)
autour de la transition écologique**



Webinaires « Mon entreprise s'engage : la transition écologique »

Pour qui ?

- Les entreprises aidées par la Région IDF (PRBC) ; les entreprises franciliennes ; les entreprises aidées ou en contact auprès de l'ADEME

Objectifs

- **Sensibiliser les TPE-PME à la transition écologique** : inciter les dirigeants s'engager dans les efforts de réduction des impacts environnementaux
- **Donner des idées** d'actions concrètes, réalisables (aussi) par des petites structures
- Aider à donner de la cohérence pour les participants sur la manière dont ils peuvent mettre en œuvre et avec qui. Une forme de **guichet unique d'information**

Format

- **1h = 1 thématique = 1 témoignage**
- ainsi que des informations sur les aides et solutions relatives au sujet

Webinaires mensuels
coorganisés avec
l'ADEME, et en
partenariat avec la
Fondation Solar Impulse



Programme de co-développement pour accélérer la transition écologique

- Un **dispositif collectif et gratuit**
- **7 sessions de 2h** sur une période de 7 mois
- Quels intérêts pour le bénéficiaire :
 - **Bénéficier d'un diagnostic** de maturité de votre politique environnementale,
 - Aborder et comprendre les thématiques de la transition prioritaires pour votre entreprise **en présence d'experts**,
 - **Découvrir les solutions**/fournisseurs plus responsables et économiquement efficaces,
 - **Échanger des idées**, des contacts, des bonnes pratiques testées par vos pairs,
 - **Connaître les dispositifs de financement** adaptés pour vos initiatives environnementales.

Ouverture de l'appel à candidatures pour la prochaine session: **mai 2023**



Vos contacts

Leslie BERTHAULT
Déléguée territoriale Yvelines | Pôle Entreprises et Emploi
Tel : 01 53 85 72 42
leslie.berthault@iledefrance.fr

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

